

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

21 DEC. 2005

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination
(en entier) **REMY**Forme juridique **S.P.R.L.**Siège **Rue Sabaré, 106 à 4602 VISE CHERATTE**N° d'entreprise **0473.986.045****Objet de l'acte : NOMINATION.**

L'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue au siège social en date du 11 octobre 2005 a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Gaëtan HARRAY, domicilié à 4602 VISE CHERATTE, rue Sabaré n° 106 avec effet au 12 octobre 2005 et avec les pouvoirs suivants. Signer la correspondance journalière ;

Acheter et vendre toutes marchandises, matières premières et, passer tous marchés, signer tous contrats ;

Toucher et recevoir de la Banque Nationale de Belgique, du Trésor belge, de toutes caisses publiques et toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit ; retirer toutes sommes ou valeurs consignées ; de toutes sommes ou valeurs reçues, donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société ; payer en principal, intérêts et accessoires, toutes sommes que la société pourrait devoir ;

Faire ouvrir au nom de la société tous comptes en banque ou au service des chèques postaux ;

Signer, négocier, endosser tous effets de paiements, mandats, chèques, traites, billets à ordre, bons de virement et autres documents nécessaires ; accepter, avaliser toutes traites, prolonger le délai des traites ou effets de paiements échus ; faire établir et accepter toutes compensations, accepter et consentir toutes subrogations ;

Consentir tous nantissements et toutes hypothèques, renoncer à tous droits réels, donner mainlevée de toutes inscriptions privilégiées et hypothécaires, dispenser le conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office, le tout avant comme après paiement ;

En cas de contestations, plaider devant toutes juridictions, comme demandant ou comme défendant, obtenir tous jugements ou arrêts et les exécuter ou faire exécuter, traiter, composer et compromettre sur tous intérêts sociaux, en toutes faillites, faire toutes déclarations, affirmations et contestations ; intervenir à toutes liquidations et répartitions ;

Retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées ; se faire remettre tous dépôts ; présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires ; signer toutes pièces et décharges ;

Dresser tous inventaires des biens et valeurs quelconques pouvant appartenir à la société ;

Nommer, révoquer, destituer tous les agents et employés de la société ; fixer leurs traitements, remises, salaires, gratifications ainsi que toutes autres conditions de leur admission et de leur départ ;

Requérir éventuellement toutes inscriptions ou modifications auprès du Greffe du Tribunal du commerce ainsi qu'auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et de ses Guichets d'entreprises ;

Solliciter l'affiliation de la société à tous organismes d'ordre professionnel ou autres ;

Représenter valablement la société devant toutes administrations publiques ou privées ;

Aux effets ci-dessus, signer tous actes et procès-verbaux, et généralement faire le nécessaire

La gérante en fonction,

Elise REMY épouse HARRAY Gaëtan.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B****Au recto** Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** Nom et signature